

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00128 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60
↪ présents : 47
↪ représentés : 11

Date de convocation :

Mercredi 22 Juin 2022

Secrétaire de séance :

Mme Noëlle RUBEAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN

DONGES : Mme Magalie PIED

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD, Mme Capucine HAURAY, Mme Pascale HASSANE

TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

Absents représentés :

DONGES : M. François CHENEAU donne pouvoir à Mme Catherine LUNGART, M. Daniel SIMON donne pouvoir à Mme Magalie PIED

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO,

Absents excusés :

DONGES : Mme Alice MARTIENNE

PORNICHET : M. Yannick JOUBERT

Commission : Politique de la ville

Objet : Projet de restructuration du centre commercial de la Trébale et de l’aménagement des espaces extérieurs environnants (PRIR) - Bilan de la concertation - Prise en compte

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022**

Commission : Politique de la ville

Objet : Projet de restructuration du centre commercial de la Trébale et de l'aménagement des espaces extérieurs environnants (PRIR) - Bilan de la concertation - Prise en compte

Céline GIRARD-RAFFIN, Vice-présidente,

Expose,

La CARENE s'est engagée au travers du projet de renouvellement urbain et social dit Projet de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) à la restructuration du centre commercial de la Trébale et au réaménagement des espaces extérieurs avoisinants.

Par délibération du Bureau communautaire en date du 18 mai 2021 et conformément aux articles L 103-2 et L 103-3 du Code de l'urbanisme, la CARENE a défini les objectifs et modalités de concertation suivantes, afin d'informer et de consulter les habitants via :

- La publication d'une page dédiée sur les sites internet de la Ville de Saint-Nazaire et de la CARENE avec un formulaire de contact permettant aux concitoyens de faire part de leurs avis, observations et remarques ;
- La mise à disposition d'un numéro d'appel dédié (Direction de la Programmation Urbaine / Unité PRIR, Ville de Saint-Nazaire / CARENE) ;
- La communication du projet dans les magazines de la Ville et de la CARENE avec indication de coordonnées téléphoniques ;
- L'animation de permanences de l'atelier mobile ;
- La restitution du bilan via la diffusion d'un rapport grand public sur les sites internet de la Ville et de la CARENE.

La concertation s'est déroulée du 1^{er} juin 2021 au 30 avril 2022.

Une permanence s'est tenue le 18 juin 2021 sur site en présence de l'équipe de l'atelier mobile et de l'équipe chargée de piloter et de coordonner le PRIR. La démarche a été complétée de l'organisation d'une permanence « 1 mois 1 quartier » le 18 novembre 2021, en présence des élu(e)s de la Ville de Saint-Nazaire, puis d'une nouvelle permanence animée par l'atelier mobile le 4 avril 2022.

Environ cinquante personnes ont pris part aux échanges lors des permanences, un message a été reçu via le formulaire de contact et 5 appels ont été reçus.

Les principales conclusions de ces échanges sont reprises ci-après :

- Commerces
 - o La restructuration du centre commercial telle que présentée suscite des avis favorables.
 - o Une inquiétude se fait ressentir à propos du volume et du traitement architectural du bâtiment neuf qui accueillera les cellules commerciales, ainsi qu'à propos de la présence d'éventuels équipements techniques, potentiellement sources de nuisances visuelles et sonores pour les habitants de la résidence sociale de Provence.
 - o Une attente forte se fait ressentir pour le maintien des commerces de proximité sur le pôle.
- Espace public
 - o L'ouverture de la place commerciale sur la route des Fréchets est accueillie favorablement.
 - o La création d'un jardin d'agrément à vocation publique constituera un vrai atout pour le quartier.

- Une inquiétude est palpable sur l'évolution à terme de l'offre de stationnement. La redynamisation des commerces pourrait créer un risque de raréfaction des places publiques gratuites.
- Une interrogation quant à la capacité à terme pour les personnes à mobilité réduite de se garer au plus proche des commerces et de la maison de santé Laënnec.
- Le réaménagement de la place et la révision de la circulation pourraient conduire à une hausse de la circulation sur l'allée des Myosotis.
- Une demande de plusieurs habitants pour la création d'une voie cyclable en sens inverse de la circulation sur l'allée des Orchidées.
- Une forte attente est émise sur la propreté et la tranquillité publiques.

Un bilan complet est annexé à la présente délibération. Des réponses ont été apportées aux observations émises par le public. Le maître d'ouvrage, la SPL SONADEV TERRITOIRES PUBLICS, a pris en considération les remarques et sollicitations émises. Pour cette raison, le projet d'aménagement d'ensemble a connu des ajustements.

En application de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme, le bilan de cette concertation sera annexé à la demande de permis de construire ou de permis d'aménager, ainsi qu'au dossier de déclaration d'utilité publique.

En conséquence, je vous demande, mes cher-es Collègues, de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à prendre en compte le bilan de cette concertation selon les modalités exposées ci-dessus.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE (58 pour)